CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

QUESTION ORALE AU CONSEIL DE LA METROPOLE

SUR LE ROLE DE LA COLLECTIVITE POUR L'ACCES A L'EMPLOI ET A L'INSERTION FACE AUX EVOLUTIONS DE LA LOI

CONTEXTE

Sur la Métropole de Lyon, le taux de chômage est de 7,2%, avec de fortes disparités, selon les Conférences territoriales des maires (CTM). 16% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté évalué à 1 158 €/mois (60% du revenu médian de la population métropolitaine). 40 440 foyers sont allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) dont 50% au chômage depuis au moins 4 ans et 28% habitent dans l'un des 43 Quartiers prioritaires politiques de la ville (QPV) du territoire métropolitain. 26 000 personnes sont bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé. Comment réussir une recherche d'emploi dans ce contexte ?

METHODE

Le Conseil de Développement (CdD) a constitué un groupe de travail sur l'insertion en proximité des personnes les plus éloignées de l'emploi. Accompagné par le Service participation et implication citoyenne de la Métropole (SPIC), ce groupe (15 personnes) a échangé avec les directeurs Emploi/insertion de la Métropole et de la MMIE (Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi) et animé 3 rencontres avec des acteurs de terrain sur des territoires contrastés :

- Lyon 8ème avec un focus sur les enjeux d'insertion en Politique de la Ville ainsi que dans l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée
- Vénissieux avec un focus sur la formation avec l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) et Manu'Village, tiers lieu regroupant des acteurs de l'insertion sociale et économique
- Limonest sur TECHLID, avec la MMIE pour un focus sur les relations avec les entreprises

Environ 50 structures de l'insertion et de l'accès à l'emploi ont été rencontrées. Les réflexions, interrogations et propositions évoquées ici sont directement issues de ce travail. Elles ont été débattues le 26 mai dernier, lors d'une Assemblée citoyenne sur ce sujet, à l'Hôtel de la Métropole, en présence des Vice-Président(e)s concerné(e)s.

4 THEMES DE REFLEXION ET D'ACTION SE DEGAGENT DE NOS RENCONTRES :

1. **Coordonner les acteurs sur les territoires :** la loi dite du plein emploi du 18/12/2023 porte l'ambition d'une amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises, grâce à l'implication collective et coordonnée de tous les acteurs du secteur de l'insertion et de l'emploi. Faciliter la connaissance réciproque et partager l'offre existante de services est une nécessité largement partagée à l'échelle d'un bassin de vie avec possibilités d'extension à d'autres territoires.

2. **La formation**, **facteur majeur de l'insertion** est reconnue prioritaire par tous les acteurs. Ils attendent une implication spécifique de la Métropole dans ce domaine. La valorisation des acquis professionnels, particulièrement pour des niveaux peu élevés de qualification, est souhaitée afin d'offrir aux bénéficiaires perspectives et reconnaissance.

3. **La mobilité, un enjeu central** citée par tous, la mobilité (desserte des zones d'activités, des villes périphériques et intégration des horaires décalés) s'avère cruciale.

4. **Les financements, une source d'inquiétude** : la pérennité des subventions, et des aides aux postes, est remise en cause dans le contexte budgétaire actuel. Les acteurs de terrain éprouvent des difficultés croissantes pour remplir leurs missions fondamentales. La complexité et l'instabilité des procédures de gestion des dispositifs ralentissent leur action.

Trois défis fondent notre interpellation

Les enjeux d'accès à l'emploi sont d'autant plus forts pour les publics les plus éloignés, confrontés à plusieurs facteurs de précarité (logement, mobilité, accès aux services d'éducation ou de santé, situation familiale).
Face à ces attentes et à ces besoins, les offres de services se sont multipliées, mais elles restent difficiles à comprendre par les bénéficiaires comme par les entreprises.

Comment concilier les enjeux collectifs et les solutions individuelles ?

La forte individualisation des besoins et des attentes vis-à-vis des problématiques collectives de l'emploi et de l'insertion constitue un enjeu majeur pour concevoir, déployer et animer des politiques publiques. Elles doivent à la fois poursuivre des objectifs collectifs ambitieux et répondre aux spécificités de chaque type de public. Comment concevoir des dispositifs collectifs et les déployer individuellement ?

Comment coordonner les acteurs et les dispositifs sur le territoire métropolitain pour rendre l'action collective plus compréhensible, plus accessible, plus efficace ?

La complexité des dispositifs d'accompagnement de ces publics, l'hétérogénéité des intervenants et les contraintes budgétaires limitent la lisibilité de l'action publique et plus généralement collective.

Tous les parcours des bénéficiaires s'organisent autour de 3 étapes :

1. Détection : multi-publics, elle aborde toutes les situations de vie. Pour améliorer son efficacité, la mobilisation des acteurs locaux (France Travail, CCAS, Maisons de la Métropole, association, etc.) est déterminante.
2. Diagnostic-orientation : il conditionne la mise en œuvre des solutions au plus près des personnes.
3. Accompagnement-suivi en mobilisant des acteurs différents, il s'adresse au bénéficiaire et à l'employeur. Il porte la responsabilité d'un retour durable à l'emploi pour le bénéficiaire et de réussite pour l'employeur en termes de contribution productive.

Comment articuler en proximité le développement d'activités économiques avec les logiques d'insertion de populations éloignées de l'emploi ?

La logique sociale du monde de l'insertion fait souvent face à la logique économique des entreprises. Quelles que soient les passerelles, les représentations évoluent peu.

Pour être la plus efficace, une telle articulation entre dimension économique et dimension sociale est à rechercher en « circuit court », à l'échelle des territoires, voire des communes. Inclure un volet formation, qui n'est certes pas une compétence explicite de la Métropole mais dont il semble impossible de s'affranchir, est un facteur clé de succès de l'insertion.

Outre les QPV, elle doit pouvoir bénéficier aux personnes les plus éloignées de l'emploi partout dans la Métropole.

Dans le cadre du Réseau Métropolitain Pour l'Emploi qui se met en place jusqu'au niveau des Conférences territoriales des maires (CTM) :

Quel(s) rôle(s) la Métropole entend-elle jouer pour l'accès à l'emploi et à l'insertion des publics très éloignés de l'emploi ?

Quelles interactions souhaite-t-elle promouvoir avec les autres parties prenantes – Etat, Région, Communes, Service Public de l'Emploi, Entreprises, Associations ?

Quels moyens sont-ils prévus pour renforcer l'interconnaissance et la coordination des acteurs de l'insertion évoluant sur une même CTM, voire sur l'ensemble du territoire métropolitain ?

Trouver ou retrouver un emploi, c'est un salaire et c'est vivre dignement.